

Compte rendu audience avec le DASEN du mardi 12 novembre 2019.

Nous, SE-Unsa 24, avons été reçu ce mardi soir avec deux autres représentants des organisations syndicales du département (FSU et Sgen-CFDT) afin d'aborder les conditions de travail des directeurs en particulier mais plus largement de tous les personnels de l'Education Nationale.

Nous sommes revenus sur la charge de travail particulièrement lourde, sur la difficulté à les hiérarchiser, notamment en ce début d'année (mise en place des nouvelles modalités de l'école inclusive, les AESH, le dossier lourd du PPMS, des tâches faites en double (quelle utilité ?)...

Nous insistons pour que localement des solutions concrètes soient mises en place rapidement avec notamment la création d'un comité de suivi départemental. Nous précisons qu'il n'y a pas une seule solution à apporter pour le fonctionnement des écoles, la taille des écoles et leurs situations géographiques étant des éléments essentiels du dossier. Nous demandons également l'octroi de temps de décharge supplémentaire ainsi qu'une aide administrative au quotidien. Nous demandons également à ce que leurs réunions se déroulent sur le temps de travail.

Nous évoquons une réunion qui avait eu lieu il y a 4 ans avec Mme Orlay sur la simplification des tâches de direction. Quels retours peuvent-nous être faits? A ce titre, et à l'heure où le numérique est un outil aux services des directeurs, des mesures ne pourraient-elles pas être mises en place avec par exemple, le remplissage des fiches de renseignement (ONDE) par les parents directement sur une plateforme numérique sécurisée ?

Nous souhaiterions également être informés en tant que membres du CHSCT des actes suicidaires et alertons sur le fait que nous observons de plus en plus de situations préoccupantes voire dangereuses depuis ce début d'année. Nous constatons également que de plus en plus de collègues cherchent des renseignements sur les reconversions professionnelles, les démissions, les indemnités de départ volontaire, les temps partiels. Notre revendiquons des CHSCT qui travaillent sur la prévention, la sécurité et la santé au travail et non des instances qui gèrent uniquement les urgences.

Enfin, nous nous permettons de faire une demande plus particulière pour les directeurs à temps partiel. Nous demandons à ce que le temps qu'ils « doivent » aux services soit consacré à du temps de direction et non du temps de remplacement.

Nous abordons également le cas des AESH et la gestion administrative complexe de ce début d'année.

Réponses de l'IA-DASEN :

Une équipe de direction élargie s'est réunie ce matin à la DSDEN avec des conseillers techniques, des médecins, l'assistante sociale afin d'évoquer le malaise enseignant. Le constat est fait d'une augmentation du nombre de RDV de collègues qui se sentent mal. La DSDEN est en attente de chiffres qui ne seront pas que sur des aspects quantitatifs mais aussi sur du qualitatif. Pour le moment, il n'est pas constaté d'effets significatifs sur les démissions, les IDV mais le bilan social est attendu. Il faut intégrer les nouveaux décrets dans le cadre réglementaire.

Le DASEN pense que le mal-être peut être associé à la rémunération et les écarts entre le premier et le second degré. Pour ce qui est du CHSCT il attend des propositions de notre part pour travailler plus dans la prévention. (exemple : mise en place de conférences médico-sociales à destination de ces collègues pour éviter le décrochage et l'isolement)

Sur le cas de la direction d'école : il n'est pas en mesure pour le moment de nous fournir le suivi de la réunion sur la simplification des tâches. Les directeurs seront consultés par le biais d'un questionnaire national.

Il va mettre en place un groupe de travail associant les représentants des personnels et des directeurs sur la base du volontariat. Ce groupe de concertation devra avoir une dimension très pratico-pratique.

Il envisage également une configuration différente de la boîte mail école avec des classements en fonction des destinataires.

Les directeurs seront invités par leur IEN à un temps de concertation sur le métier de directeur mais hors temps de travail. Le format visioconférence pourra être proposé.

Dans le département, il a déjà fait un effort en accordant des décharges non règlementaires notamment sur des écoles qui avaient perdu des classes et qui auraient dû perdre du temps de décharge. De plus, le fait d'avoir des postes spécifiques aux décharges de petites directions (ZBC) est un réel plus qui permet d'établir un planning annuel mais qui coûtent quand même 14/15 emplois.

Le besoin d'aide administrative se fait sentir de la part des directeurs et le recours aux « Services Civiques » dans le département est tout à fait souhaitable.

Pour les directeurs à temps partiel, pas de modification de la règle des remplacements car ce ne serait pas équitable pour les collègues à temps partiel non directeurs.

Enfin, sur le dossier PIAL : un poste a été créé avec pour mission l'accompagnement des équipes face aux élèves à conduite troublée. C'est une vraie personne ressource qui est grandement sollicitée. Le DASEN propose qu'elle assiste à un CHSCT pour présenter son travail. La mise en place administrative avec un double pilotage (DSDEN et lycée Montesquieu) a été compliquée.

En Dordogne, un vingtième PIAL va être mis en place en 2020. Les coordonnateurs sont actuellement les chefs d'établissement et les IEN mais cela va évoluer et une définition des tâches de ce coordonnateur sera faite. Il y aura 2 coordonnateurs par PIAL, un premier degré et un second degré. Mais pour cette année pas de temps de décharge possible.

La DSDEN prévoit une réunion d'ici fin janvier à destination des AESH. Ces personnels ont besoin d'être rassurés, d'avoir une explicitation des attentes. La formation continue devrait permettre un travail en équipe en incluant les AESH.